

RENOUVELLEMENT des INSCRIPTIONS au CLUB, pour la saison à venir

Comment faire ?....

1) *Tout d'abord, et conformément aux nouveaux statuts, vous devez indiquer par retour de mail (avant le 18 juin), si vous souhaitez ou non renouveler, votre adhésion au club des APA :*

Oui, je souhaite renouveler mon adhésion.

Non, je ne souhaite pas renouveler mon adhésion.

2) *Si vous renouvelez votre adhésion, merci de l'acquitter avant fin aout (voir ci-dessous)*

Fin de la saison sportive 2019-20 !

Souhaitez-vous reprendre une licence de tir pour la saison à venir ?

QUATRE possibilités s'offrent à vous :

1) Vous souhaitez maintenir votre inscription au club ? prévenez le club par mail et

merci de régler votre licence de 165 €uros, par virement/chèque, AVANT **mi AOUT**, au plus tard.

*En procédant ainsi, cela permettra au club de **commander votre licence** auprès de la FFTir.*

*De votre côté, vous pourrez récupérer votre **nouvelle licence 2019-20**, bien plus rapidement, courant septembre, **à priori**, et enfin, votre **badge d'accès** au club restera toujours actif..*

*Si vous souhaitez acquitter le montant de votre licence en **deux fois maximum**, merci de rédiger un 1^{er} chèque de 80€uros, encaissable fin aout et le second sera encaissable fin septembre.*

Même procédure, si vous êtes en 2^{ème} club, la carte du club APA est à 115 €uros.

2) Si vous souhaitez **QUITTER** le club des APA pour un **AUTRE CLUB** de tir (mutation) :

Aucun problème, mais, merci d'indiquer, juste par mail, le nom de ce **NOUVEAU** club, **surtout**, si vous détenez des armes de **catégorie « B »** !

*Rappel : vous **n'avez pas de raisons** à donner au club sur le motif de votre départ qui validera d'office toutes les mutations demandées.*

3) Si vous **quittez le club et la FFTir**, donc que vous souhaitez **ARRÊTER** totalement le tir, et que vous DÉTENEZ encore des armes de **catégorie « B »** :

Vous **DEVREZ** les mettre en **DÉPÔT/VENTE** chez un armurier agréé et l'INDIQUER par mail au club ! Merci.

*À défaut, et comme le prévoit la législation, notre association signalera, à la **PRÉFECTURE**, les noms des sociétaires, qui **n'ont pas repris de licence de tir** et qui **détiennent toujours des armes de CATÉGORIE « B »**, sans justification de fait, car n'ayant plus de licence de tir.*

4) Si vous souhaitez **arrêter le tir** et que vous détenez **UNIQUEMENT** des armes de catégorie **« C »** ou **« D »**, merci de l'indiquer par un simple mail au club.

Gamme tarifaire du club : A. P. A, club de tir B.P 600 62 44 152 Ancenis cedex

Licence 1^{er} club = 165€, Couple = 290€ => vivre sous le même toit, Carte 2^{ème} club = 115€.

Merci de régler, de préférence, votre licence par **VIREMENT**. Voir document ci-dessous.

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
14706	00002	00060246960	50

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1470 6000 0200 0602 4696 050

Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:

AGRIFRPP847

Ancenis, le 11 juin 2019